

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,  
-----

Direction de la Communication  
-----

<b>COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS</b>	
Date : 10/12/2020	Objet : Le Conseil départemental de la Dordogne réaffirme sa solidarité à l'égard des acteurs culturels

**« Le printemps est inexorable » - mobilisation nationale :  
Le Conseil départemental de la Dordogne réaffirme sa solidarité  
à l'égard des acteurs culturels.**

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, les acteurs culturels n'ont cessé d'agir de façon particulièrement mesurée et constructive. En dépit de l'arrêt de la plupart de leurs activités, concerts, spectacles, expositions, performances, aucune des organisations professionnelles représentatives n'a demandé la réouverture sans condition des établissements recevant du public.

Cette attitude responsable mérite d'être saluée.

Cependant, au bout d'une année complète de crise, force est de constater la différence de traitement qui leur est, aujourd'hui encore, infligée par le gouvernement.

Alors qu'ils se sont mobilisés il y a déjà dix mois pour la construction de protocoles d'ouverture extrêmement contraignants et validés par les autorités sanitaires ; alors que les pays ayant fait le choix de maintenir les équipements culturels ouverts constatent clairement qu'ils ne sont pas source de contamination ; alors que la logique qui prévaut aujourd'hui permet dans la même rue que soit maintenue ouverte une galerie d'art, parce qu'elle vend des œuvres, et fermé un lieu d'exposition non marchand, comment croire et accepter qu'il s'agit d'un choix exclusivement sanitaire ?

Ce choix de maintenir fermés les lieux culturels recevant du public pèse lourdement sur l'économie de toute une filière et sur l'ensemble de ses acteurs. Il affaiblit aussi le modèle de société que ces lieux incarnent, favorisant l'expression plurielle, la rencontre, la découverte, l'expérience collective et plus généralement le vivre ensemble.

C'est pourquoi le Conseil départemental de la Dordogne tient à marquer sa solidarité vis-à-vis des revendications demandant une application équitable des mesures de réouverture des lieux culturels.

Il s'associe ainsi à la demande d'un renforcement du dialogue et de la concertation entre les professionnels et le gouvernement.

Le Conseil départemental rappelle également son engagement résolu auprès des acteurs culturels du territoire, qui se matérialise concrètement par :

- le maintien, au même niveau qu'avant la crise, de ses financements, en subvention ou en partenariat, aux acteurs associatifs garants de la vitalité culturelle de tous les territoires et notamment les plus ruraux, et ce y compris en cas d'annulation des actions,
- la simplification des procédures de demandes et l'accélération du versement des subventions dès le début de la crise,
- le soutien renforcé aux salles de cinéma, qui ne bénéficiaient pas jusqu'ici de soutien direct, sur la base de la prime art et essai et à la même hauteur que l'aide apportée par Centre national du Cinéma. Premier département de France à avoir initié cette action, sa médiation auprès des départements de France a permis l'étude de mesures similaires sur un douzaine d'autres territoires départementaux en France,
- la remobilisation des moyens d'accompagnement de ses opérateurs culturels auprès des équipes artistiques et plus généralement au profit des acteurs les plus fragiles du territoire.

Parce que la culture porte les valeurs de la diversité, de la curiosité, mais aussi de la fraternité et de l'émancipation citoyenne, parce qu'elle fournit les outils d'une meilleure connaissance de soi et du monde, parce qu'elle constitue, pour toutes ces raisons, un rempart fondamental contre les discours simplistes et extrémistes, elle demeure plus que jamais au centre du projet politique de la majorité départementale.

Nous avons une conscience aigüe que la réouverture des lieux culturels nécessitera un accompagnement adapté et un renouvellement de cet engagement politique.

Pour le mettre en œuvre, le Département sera, de nouveau, au rendez-vous.

**Germinal Peiro**  
Président  
du Conseil départemental  
de la Dordogne

**Régine Anglard**  
vice-présidente  
du Conseil départemental  
chargée de la culture et de la langue occitane